



## Assurance copropriété non payée

Par **Vissoum**, le **20/07/2015** à **11:40**

Bonjour,

notre copropriété a fait face à un copropriétaire très indélicat (procès terminé très rapidement et gagné) et nous n'avons pas pu payer tout un tas de choses, dont l'assurance.

L'assureur a résilié le contrat en avril 2014 car nous n'avons pas payé (jusque là c'est logique). Nous venons tout juste de pouvoir payer à nouveau.

L'assureur exige que nous payons l'intégralité comme si le contrat n'avait pas été résilié. Sinon il refuse.

Pour l'instant nous n'avons pas accepté.  
C'est normal cette exigence ?

Les autres assureurs nous demandent un justificatif concernant l'assurance précédente, pour prouver que tout c'est bien passé.  
Or tout ne c'est pas bien passé puisque, justement, nous avons eu un gros soucis pour payer.

Avez-vous une idée de ce que nous devrions faire ?